

# Championnats départementaux 10m, saison 2016 – 2017

**Arbalète match, arbalète field :** 13 novembre 2016  
Stand de la CSP, gymnase CONDORCET, rue Edmond Rostand, Saint-Priest  
Tel: 04 78 21 72 64

**Pistolet vitesse, pistolet standard :** 13 novembre 2016  
Stand de la CSP, gymnase CONDORCET, rue Edmond Rostand, Saint-Priest  
Tel: 04 78 21 72 64

**Pistolet, carabine :** 5 et 6 novembre 2016  
Stand 10 m du STT 2 montée Pierre Barnoud Tarare

**Championnat de France des clubs :** 11 décembre 2016  
Stand de la CSP, gymnase CONDORCET, rue Edmond Rostand, Saint-Priest  
Tel: 04 78 21 72 64

## GENERALITES

L'accès à l'échelon départemental est libre. La procédure et les dérogations seront faites selon le règlement Fédéral de la S.E.C. Pour participer aux championnats les tireurs doivent être munis de la licence de la saison en cours signée du médecin ou d'un certificat médical attestant leur aptitude au tir sportif. Attention seuls les tireurs, dont les clubs auront acquitté leurs licences auprès de la Ligue pour être assurés, pourront tirer. Il n'y aura pas de dérogation.

## INSCRIPTIONS

**DATE LIMITE : 21 octobre 2015**

### **Montant**

- 20 ans : 8,00 €                      + 20 ans : 15,00 €                      Équipe : 0,00 €

CDF clubs : 25 €

### **Attribution des médailles**

Individuel : minimum 3 tireurs, dans la même discipline pour les catégories dames et seniors  
Équipes : minimum 3 équipes dans la même discipline pour les catégories dames et seniors

### **IMPORTANT :**

L'inscription aux départementaux est faite sous la responsabilité des directeurs techniques des clubs. Il vous est demandé de bien vous assurer que les règles de sécurité sont bien connues et appliquées par vos compétiteurs.

## Inscriptions

Remplir une feuille pour les disciplines 10 mètres toutes catégories confondues (une seule équipe par catégorie dans chaque discipline). Vous trouvez au verso de la feuille d'engagement une suite pour inscrire vos tireurs si la première page ne vous suffit pas.

Attention

Pour affecter les tireurs dans les séries on prendra en compte les vraies contraintes (ceux qui travaillent le samedi par exemple), puis les autres dans l'ordre des arrivées.

### **IMPERATIF :**

#### **Pour chaque tireur engagé :**

NOM, PRENOM, Numéro de LICENCE, DATE DE NAISSANCE, CATEGORIE du tireur, CATEGORIE de SURCLASSEMENT.

Saisir ET si le tireur est étranger dans la colonne "ET".

#### **Pour le club**

Coordonnées et téléphone du responsable des engagements.

Pour les sur-classements individuels, inscrire la catégorie dans la colonne de la discipline surclassée. Exemple : S1 dans la colonne "Pist".

### **Règlement des inscriptions**

Par chèque global à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE

Remplir la colonne Montant et faire les totaux sur la feuille d'inscriptions

#### **Inscriptions à adresser à :**

philippe.deigat@gmail.com

#### **Chèque à adresser à :**

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHÔNE

Espace départemental des Sports

Comité du Tir Sportif

8 bis rue Louis Thévenet

69004 LYON